

Les FORFAITS EASY

PRIX MENSUEL DES FORFAITS

Report des minutes non consommées du forfait, reportées sur le mois suivant dans la limite du forfait choisi et décomptées à l'issue du forfait mensuel en cours. Report non cumulable d'un mois sur l'autre.

30 min	2 h
12,90 €	19,90 €

Tarif mensuel avec engagement 24 mois
(disponible aussi avec engagement 12 mois pour 3 € de plus/mois)

OPTIONS ET SERVICES INCLUS

- Répondeur au 888
- Suivi conso au *144#
- Double appel
- Présentation du numéro
- SAV pendant 12 mois pour tout achat d'un pack Virgin Mobile

VOTRE CRÉDIT DE COMMUNICATIONS

- Les communications voix/SMS/MMS en France métropolitaine, hors numéros spéciaux, sont décomptées du forfait au tarif en vigueur (cf fiche tarifaire).
- Les autres types de communications/services sont facturés hors-forfait au tarif en vigueur (cf fiche tarifaire).
- La durée indiquée correspond à un usage exclusif en communications voix nationales, hors numéros courts, spéciaux et surtaxés.
- Facturation à la seconde dès la 1^{ère} seconde de communication pour les appels nationaux vers fixes et mobiles, hors numéros spéciaux.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE FACTURATION

- En fonction de la date d'activation, le forfait se remet à jour le 1^{er} ou le 15 de chaque mois. Entre la date d'activation de la ligne et la remise à jour de son forfait, le client dispose d'un prorata temporis de son abonnement.
- Passage vers un forfait d'une **durée de communication inférieure** ou vers une **édition spéciale** (y compris Divine Collector) possible à partir du 4^{ème} mois, facturé du 4^{ème} mois au 8^{ème} mois : 40 € et gratuit ensuite.
- Paiement mensuel par chèque : 3€/mois.
- Au moment de votre demande de migration, si votre période d'engagement restante est supérieure à la période d'engagement de la nouvelle offre souscrite, votre période d'engagement restante est inchangée. Dans les autres cas, vous vous réengagez sur la période d'engagement de la nouvelle offre souscrite (à compter de la date de la souscription à celle-ci).

CONDITIONS DE RÉSILIATION

- Le contrat peut être résilié par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de 10 jours. La résiliation du contrat prendra effet dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la demande de résiliation. Le Client reste redevable du forfait ainsi que des communications passées jusqu'à résiliation effective de son contrat.
- Lorsque le Client est engagé pour une période de 12 mois, s'il résilie avant la fin de la période initiale d'engagement, les redevances d'abonnement restant à courir jusqu'à l'expiration de cette période deviennent immédiatement exigibles.
- Lorsque le Client est engagé pour une période de 24 mois ou en cas de modification du contrat impliquant un réengagement pour le Client pour une période supérieure à 12 mois, le contrat peut être résilié dans les 12 premiers mois moyennant le paiement des redevances d'abonnement restant à courir jusqu'au 12^{ème} mois inclus et 25% des montants des redevances restantes dues du 13^{ème} au 24^{ème} mois. Si la résiliation intervient à compter du 13^{ème} mois, le client est redevable de 25% des montants des redevances dues jusqu'à la fin de la période d'engagement.

RÉSEAUX / TECHNOLOGIES

GSM/GPRS + EDGE/3G (sous réserve de disposer d'un mobile compatible).

SERVICE CLIENTS

- Accès depuis un mobile : 846.
- appel gratuit jusqu'à la mise en relation avec un Conseiller Clientèle
- puis appel décompté du forfait au prix d'une communication nationale ou à 0,37 €/min au-delà du forfait
- l'appel est gratuit après les 3 premières minutes de communication avec un Conseiller Clientèle
- appel décompté à la seconde dès la 1^{ère} seconde de communication
- Accès depuis un poste fixe :
- 0 811 011 846 (coût d'un appel local) : pour tout appel concernant le Service Après Vente, l'assistance technique, les réclamations
- 0 825 311 411 (0,15€/min) : pour toute autre demande
- Par courrier : Virgin Mobile - CS 10701 - 35507 VITRE CEDEX
- Par mail sur www.virginmobile.fr dans la rubrique contact.

RENOUVELLEMENT DE MOBILE

- Offre de renouvellement de mobile disponible sous réserve pour le client de :
- être titulaire d'un forfait Virgin Mobile depuis au moins 4 mois,
 - être à jour du règlement de ses factures pour la ligne concernée (ni suspendue ni résiliée),
 - ne pas avoir bénéficié dans les 4 derniers mois d'une offre de renouvellement de mobile Virgin Mobile,
 - se réengager sur une période de 12 ou 24 mois. Au moment de votre renouvellement de mobile, si votre période d'engagement restante est supérieure à la période de réengagement suite au renouvellement de mobile, votre période d'engagement restante est inchangée. Dans les autres cas, vous vous réengagez sur la période d'engagement lié à votre renouvellement de mobile à compter de la date du renouvellement de mobile.